

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2022-108	Nomenclature 8.7
Logement, cadre de vie et mobilité – Convention- cadre Région, Pays COB et EPCI	

Membres du Conseil communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	23	27

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin à 20 heures,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 25 mai 2022 par voie électronique conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 22 octobre 2020 relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni,
Salle du Conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Annick BARRE a été nommée secrétaire de séance.
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE DU PROJET :

Partant du constat de l'existence de quatre dispositifs de TAD (transport à la demande) sur le territoire du Pays COB, les élus ont engagé en 2020 une étude de faisabilité sur un TAD pensé à l'échelle du Pays COB. L'objectif était de réfléchir à une échelle qui soit plus en cohérence avec les bassins de vie des habitants et de disposer d'un outil d'aide à la décision.
Le scénario retenu se composait d'un TAD par bassin de vie et de lignes virtuelles pour relier les pôles du COB. L'objectif visé était plutôt un TAD à vocation sociale, complémentaire aux autres offres existantes sur le territoire ; il ne visait pas les déplacements domicile-travail.
Après prise de connaissance de cette étude, la Région Bretagne a formulé les remarques suivantes :

- construire l'offre TAD en complémentarité avec le réseau BreizhGo : vigilance sur la proposition des lignes virtuelles qui peuvent venir en « concurrence » de l'offre actuelle BreizhGo.
- assurer une bonne articulation de l'offre de transport et garantir une bonne lisibilité.

Elle a en conséquence proposer d'étudier les améliorations possibles de l'offre actuelle du réseau BreizhGo, avec deux hypothèses présentées et chiffrées. Suite aux commissions Mobilité du Pays COB et au travail réalisé par chaque EPCI, l'hypothèse 2, proposant un renfort d'offre de chaque ligne, sans garantie de correspondance et à moyens constants le plus souvent, a été retenue.

Lors du rendez-vous avec Monsieur QUERNEZ, vice-président Climat, Mobilités à la Région Bretagne le 27 avril 2022, ce dernier a confirmé la prise en compte de l'hypothèse 2, avec renfort de l'offre BreizhGo sur le Pays COB dès la rentrée de septembre 2022.

Il a alors été proposé qu'une convention-cadre soit établie entre la Région, le Pays COB et les cinq EPCI, qui vise à :

- acter et sécuriser le projet global de renforcement des lignes BreizhGo sur le territoire du Pays COB pour la rentrée de septembre : passage en commission permanente du Conseil Régional le 18 juillet 2022,
- inscrire la notion de cohérence d'ensemble à l'échelle du Pays COB.

Il est prévu que cette convention-cadre soit rédigée début juin 2022.

Des contractualisations bilatérales avec chacun des EPCI du Pays seront par ailleurs menées permettant de répondre plus précisément, à moyen ou long terme au diverses demandes formulées. Lors du rendez-vous avec Monsieur QUERNEZ, il a été proposé que le Pays puisse être présent lors des échanges Région/EPCI, toujours dans un objectif de cohérence d'ensemble à l'échelle Pays.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité, :

- **approuve la convention-cadre avec la Région, le Pays COB et les cinq EPCI,**
- **autorise le Président à signer ladite convention.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou,
Le 2 juin 2022

Le Président,
Bernard SALIOU



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2022

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET		X		Tugdual BRABAN
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER		X		Christian PERON
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR		X		
Patrick WAQUIER	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINO	X			
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY		X		
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
Laurent DECOUT		X		Denis SALAUN
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES	X			
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH	X			
Géraldine HARY		X		Philippe ANSQUER
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Était également présente :

Sandrine GENTRIC, Directrice Générale des Services